

# Projet de classement en Réserve Naturelle Régionale des Tourbières du Bief du Nanchez (Jura)

## Note synthétique

26/08/2021

### 1 Cadre réglementaire

Le projet de classement en **Réserve Naturelle Régionale (RNR)** du site **des Tourbières du Bief du Nanchez**, situé sur les communes de Nanchez et de Grande-Rivière Château dans le département du Jura et couvrant environ 49 ha, a été déposé début 2021 par le Parc Naturel Régional (PNR) du Haut-Jura et par la commune de Nanchez. Le site proposé au classement en RNR, d'une surface d'environ 49 ha, est une ancienne Réserve Naturelle Volontaire (RNV) de 28 ha qui existait entre 1992 et 2010 et dont la gestion était assurée par le PNR du Haut-Jura. La surface a été considérablement augmentée suite à des acquisitions foncières que la commune de Nanchez a pu réaliser ces dernières années grâce au soutien financier de la Région Bourgogne-Franche-Comté et de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

Conformément à l'[article L332-2-1](#) du Code de l'environnement, ce projet de classement a fait l'objet d'une consultation entre le 27 avril 2021 et le 05 août 2021. La Région a consulté pour avis le représentant de l'État dans la région, le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN), à toutes les collectivités locales intéressées, ainsi que le Comité de massif du Jura. En parallèle, la Région a organisé une consultation publique. Au vu des avis favorables ou réputés favorables, le projet de classement en RNR du site des Tourbières du Bief du Nanchez n'est pas modifié.

### 2 Bref historique du site

Dans la combe du Nanchez, le ruisseau a été fortement recalibré et incisé par des travaux hydrauliques menés dans les années 1960 et 1970 (visant à améliorer l'exploitabilité des terrains agricoles riverains), déséquilibrant le fonctionnement du système des zones humides – cours d'eau, accentuant les mécanismes d'érosion et d'envasement, et banalisant les habitats. Finalement, très peu de terres agricoles ont été regagnées et le milieu est resté largement inexploitable.

En 1992, suite à la demande de l'ancienne commune de Prénovel (déléguée après fusion à la nouvelle commune de Nanchez), le site « Tourbières du Bief de Nanchez » est classé Réserve Naturelle Volontaire (RNV) sur 28 ha et le PNR du Haut-Jura en est gestionnaire. Ce classement a notamment permis d'approfondir les connaissances naturalistes, de créer un sentier d'interprétation sur platelage bois et d'installer des panneaux d'interprétation pédagogiques. En 1999, les premiers travaux de restauration écologique sont engagés, avec la réactivation d'une partie des anciens méandres et la végétalisation des berges du ruisseau.

En 2004, le site « Combe du Nanchez » rejoint le réseau des sites Natura 2000, au titre de la directive Habitats-Faune-Flore. L'animation de ce site est aussi confiée au PNR du Haut Jura. Ce site Natura 2000, d'environ 470 ha, intègre le périmètre du projet de classement en RNR des Tourbières du Bief du Nanchez, à l'exception du coteau forestier.

En 2016, le programme LIFE « Tourbières du massif jurassien », soutenu par la Région, permet de poursuivre les travaux de réhabilitation hydraulique, de rénover le platelage existant et de renouveler les panneaux d'interprétation.

### **3 Une biodiversité riche et variée à protéger**

Le projet de RNR des Tourbières du Bief du Nanchez comprend une grande diversité de milieux : biefs du Nanchez et du Trémontagne, prairies, tourbières et autres zones humides, ainsi qu'un versant boisé dominant l'ensemble. La mosaïque d'habitats humides du secteur constitue l'intérêt principal du site. Sur les 16 habitats naturels cartographiés, 10 sont considérés d'intérêt communautaire dans la directive Natura 2000 Habitats-Faune-Flore de l'Union Européenne (dont 3 d'intérêt prioritaire). C'est le cas des massifs tourbeux, mais aussi des prairies, pelouses, mégaphorbiaies, et hêtraie-sapinière situées à proximité.

Ces habitats naturels variés accueillent de nombreuses espèces (environ 400 sont connues aujourd'hui) et certaines sont protégées. On trouve par exemple, pour la flore : le Liparis de Loesel (orchidée) et l'Hypne brillante (bryophyte), espèces protégées à l'échelle européenne ; l'Œillet superbe et la Drosera à feuille ronde, espèces protégées à l'échelle nationale ; la Grassette commune et la Laîche dioïque, espèces protégées à l'échelle régionale. Pour la faune, on note notamment la présence de trois espèces faisant l'objet d'une protection à l'échelle européenne : le Cuivré de la bistorte (papillon), la Leucorrhine à gros thorax (libellule) et la Pie-grièche écorcheur (oiseau).

Le classement de ce site en RNR permettrait d'assurer une protection efficace de son patrimoine naturel exceptionnel grâce à une réglementation spécifique, de concevoir et de mettre en œuvre une gestion globale et adaptée au territoire, de pérenniser les moyens financiers et techniques nécessaires et d'améliorer la gouvernance par la mise en place d'un comité consultatif. Le PNR du Haut-Jura se porte candidat pour être gestionnaire de la RNR des Tourbières du Bief du Nanchez.

### **4 Documents complémentaires à disposition**

Les éléments constitutifs de ce projet de classement sont téléchargeables à partir de [cette adresse](#).

Le dossier comprend :

- le bilan de la consultation ;
- un document complet présentant notamment l'objet, les motifs, l'étendue, la durée et l'intérêt du classement, ainsi que le projet de réglementation applicable sur le périmètre du site ;
- un atlas cartographique ;
- la présente note synthétique de présentation du projet.